

Voyage de Jeanne-Antide en France, de 1821 à 1823 et son séjour à Paris.

Sr Christiane Marie Decombe

Introduction

Après onze années passées à Naples, loin de Besançon, après tant de travaux, de difficultés surmontées, après avoir obtenu le bienfait de l'Approbation Pontificale pour sa Règle et son Institut, Jeanne-Antide pense à revenir au berceau de sa Congrégation...

Retardée en raison d'événements politiques et aussi d'une maladie¹ qui la retient plusieurs semaines, enfin, le moment tant espéré arrive !

En montant dans la diligence, en disant un adieu ému aux « *chères sœurs Sophie, Généreuse, Angélique... et toutes...* »² Jeanne-Antide n'imaginait certainement pas que ce voyage de retour allait la conduire à Paris plutôt qu'à Besançon...

Ce sera donc son troisième séjour dans la capitale, le premier lors de son Noviciat pendant la Révolution, le deuxième pour le Chapitre de 1807, sous Napoléon, et cette fois-ci pour défendre la chère cause de son Institut.

¹ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de Jeanne-Antide à Sœur Catherine Barrois à Besançon, Rome, 8 août 1821.

² Id. Lettre de Jeanne-Antide à Sœur Geneviève Boucon à Naples, Capoue, 20 juillet 1821. Autographe.

Année 1821 : Le voyage du retour

Nous savons par la lettre du 20 juillet 1821 adressée de **Capoue** à Sœur Geneviève Boucon qu'elle a pu se mettre en route.

Elle part avec sa nièce Sœur Rosalie, Sœur Marie, et Madame Nielli.

Itinéraire

Les lettres que Jeanne-Antide écrit au cours de son voyage nous indiquent l'itinéraire qu'elle a suivi.

Le 8 août, c'est de **Rome** qu'elle écrit à sa suppléante de Besançon Sœur Catherine Barrois, pour lui annoncer son arrivée.

Puis la petite troupe passera à **Modène** et à **Turin** avant d'arriver à Thonon pour visiter la communauté.

➤ *Il faut nous arrêter maintenant sur une page d'Histoire.*

Les premières sœurs étaient arrivées à Thonon en mai 1810.

Thonon se trouvait alors en France, car la Savoie avait été annexée par Napoléon.

Mais après la chute de l'Empereur, le roi de Piémont-Sardaigne retrouve son ancienne province.

Les sœurs françaises qui étaient à Thonon se trouvent donc actuellement dans un autre royaume.

La Fondatrice souhaitait ouvrir un noviciat dans cette province de Savoie. Nous le savons par une lettre aux Administrateurs de l'hôpital du 7 juin 1820, où elle leur demande d'accueillir une novice en attendant.³ C'est donc avec le roi de Turin, roi de Piémont-Sardaigne, Charles Félix, qu'elle doit maintenant traiter.

En 1821, le Royaume comprend le Piémont, la Sardaigne, la Savoie, le comté de Nice, et il s'est agrandi avec Gênes. La capitale est Turin.

C'est à **Modène** que Jeanne-Antide va rencontrer le roi, car il séjourne dans cette ville. Il ne rentrera à Turin, capitale de ses Etats, que le 15 octobre 1821.

Elle lui demande audience, ayant une lettre à lui remettre. Le roi et la reine la reçoivent le soir même. A cette occasion elle leur remet la supplique qu'elle avait préparée pour demander l'établissement d'un noviciat.⁴

En écrivant à Sœur Geneviève, elle rapporte comment « *le roi et la reine de Turin nous ont reçues avec bonté.* »⁵

Et elle annonce qu'elles partent le lendemain, 1^{er} septembre, pour **Turin**.

M. le curé Neyre lui avait aussi conseillé de recommander les sœurs à la bienveillance de l'archevêque en passant à **Chambéry**.⁶

³ Id. Lettre de Jeanne-Antide aux administrateurs de l'hôpital de Thonon, Rome, 7 juin 1820. Signature autographe.

⁴ Le noviciat ouvrira à Saint-Paul en Chablais en 1821 avec l'arrivée de Sœur Victoire Bartholemot que Jeanne-Antide envoie lors de son passage à Bourg.

⁵ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de Jeanne-Antide, Modène, à Sœur Geneviève Boucon à Naples, 31 août 1821. Lettre autographe.

⁶ Id. Lettre de l'abbé Neyre à Jeanne-Antide, Thonon, 2 février 1821

Et elles arrivent à **Thonon** le 12 septembre. : « *Par la grâce de Dieu, nous avons fait un heureux voyage.* »⁷

Nouvelles reçues à Thonon

Mais la joie du revoir entre la Mère, Sœur Basile Prince et les sœurs de la communauté va être terriblement assombrie...

Car, à Besançon, depuis le départ de Jeanne-Antide en 1810, la situation a bien changé !

A la mort de Mgr Lecoz en 1815, ce sont les Vicaires généraux qui vont gouverner le diocèse. Ce sont tous d'anciens prêtres réfractaires, et comme le futur archevêque, d'esprit gallican.⁸ Or, d'une part, Jeanne-Antide a conféré, dans sa Règle de 1802, le titre de Supérieur général à un archevêque ancien constitutionnel, Mgr Lecoz ! Et de plus, elle a fait approuver la Règle de son Institut par le pape !

Deux faits impardonnables pour le haut clergé bisontin !

Le nouvel archevêque, Mgr Cortois de Pressigny, est un prélat de l'Ancienne noblesse, un des membres les plus influents du clergé de France depuis la Restauration. Chargé par le roi de négocier avec le Saint-Siège un nouveau Concordat, Louis XVIII l'élève à la dignité de Comte et Pair⁹ de France. A ce titre il se rendra souvent à Paris pour siéger à la Chambre des Pairs. Il est nommé archevêque de Besançon le 4 juillet 1817, prend possession de son siège le 31 octobre 1819, et n'effectue son entrée à Besançon qu'en 1821. A sa nomination, il a 72 ans. Son ministère ne sera pas long, puisqu'il meurt à Paris le 2 mai 1823.

Déjà en février de l'année précédente, en 1820, l'Archevêque avait écrit à Mgr de Chaffoy, son représentant comme Supérieur général de la congrégation : « *Mon opinion est de faire les élections pour les Sœurs de la Charité et le renouvellement des vœux le plus tôt possible.* »¹⁰ Aussi toutes les sœurs servantes devront participer à une retraite qui commencera le 11 avril à Besançon et se terminera par l'émission des vœux. Et à l'issue de cette retraite, il nomme Sœur Catherine Barrois supérieure de la Congrégation à titre provisoire.¹¹

⁷ Id. Lettre de Jeanne-Antide à Sœur Geneviève Boucon, Thonon, 16 septembre 1821. Lettre autographe.

⁸ Le gallicanisme est une doctrine religieuse et politique française qui cherche à organiser l'Eglise catholique de façon autonome par rapport au pape. Il réduit l'intervention du pape au seul pouvoir spirituel et ne lui reconnaît pas de rôle dans le domaine temporel. De même, s'il reconnaît au pape une primauté spirituelle, il cherche à la limiter au bénéfice des conciles généraux dans l'Eglise, des évêques dans leurs diocèses et des souverains dans leurs états. En pratique, cela se traduit surtout par une mainmise étroite du souverain français sur les nominations et les décisions des évêques. Doctrine ancienne qui remonte au XIV^e siècle. Il s'oppose à l'ultramontanisme. En résumé, en France, le pape garde sa primauté spirituelle, mais dans les diocèses, pour ce qui regarde les affaires intérieures, c'est l'évêque qui a l'autorité.

⁹ Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, les Pairs sont des ecclésiastiques et des nobles de haut rang dotés par le roi de privilèges honorifiques ou juridictionnels. De 1814 à 1848, ils sont membres de la Chambre des Pairs appelée aussi Chambre Haute.

¹⁰ Archives de la Maison provinciale de Besançon

¹¹ Id. « *Registre des délibérations du Conseil de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Besançon, sous la Règle de Saint Vincent de Paul, de 1816 à 1826* » Page 29

Sœur Catherine préside pour la première fois, avec Mgr de Chaffoy, le Conseil du 19 avril, avec le titre de Supérieure.

L'autorité sur les sœurs de Besançon échappe ainsi à la Supérieure générale qui est à Naples.

Sœur Marie-Anne Bon écrivait à Mère Thouret : « *Nous ne pouvons faire autre chose que de nous soumettre uniquement aux ordres de Mgr de Chaffoy...* »¹²

Donc lorsque Jeanne-Antide écrit à Sœur Catherine Barrois pour lui annoncer son retour, celle-ci, selon les instructions reçues, porte immédiatement la lettre à Mgr de Chaffoy : « *Il nous a dit de nous rendre chez Mgr l'Archevêque... Lorsque nous nous sommes rendues à l'Archevêché, Monseigneur a lu votre lettre ; il s'est borné à nous dire :*

« *Vous répondrez à Madame Thouret qu'il y a deux ans que je lui écrivis ce que vous allez lui répéter de ma part : que je ne la recevrai jamais dans aucun établissement de mon diocèse ; que je la regarde comme une simple séculière, et si, contre ma volonté, elle ose se présenter dans une des maisons de votre congrégation, j'emploierai contre elle, s'il le faut, l'autorité civile. Et vous, mes sœurs, vous ne devez avoir d'autre manière de pensée que la mienne.* »¹³

Sœur Catherine transmet cette réponse à Mère Thouret...

Cette décision réitérée de l'archevêque sera suivie, le 31 août 1821, d'une ordonnance interdisant « *aux supérieures des maisons des Sœurs de la Charité de notre diocèse, de recevoir... Sœur Jeanne-Antide Thouret ancienne Supérieure des Sœurs de la Charité de Besançon.* »¹⁴

La Fondatrice est alors exclue officiellement de son Institut...

Quant à Sœur Catherine, elle doit prévenir les sœurs de cette interdiction définitive.

La consternation est grande dans beaucoup de communautés, l'indignation même parfois, comme chez les sœurs de Bellevaux. Et Sœur Elisabeth Bouvard le fait savoir ! D'autant plus que la Supérieure s'est dépêchée de prévenir les communautés le soir même où l'ordre de l'archevêque lui est parvenu ! « *Voilà donc, notre très chère Mère, l'ordre fulminant qu'on s'est empressé de nous donner : ayant été envoyé environ les six heures du soir à Sœur Catherine, et pour les sept heures, elle nous en a déjà envoyé une copie...* »¹⁵

C'est cette lettre affolée et angoissée, que Sœur Elisabeth adresse à Jeanne-Antide à l'hôpital de Thonon et que la sœur servante Sœur Basile lui remet. Mère Thouret découvre alors l'interdit qui la frappe.

La salle d'archives de La Roche-sur-Foron renferme un précieux souvenir : le meuble de l'hôpital de Thonon sur lequel la Fondatrice s'est appuyée lorsque, douloureuse, elle a lu cette missive.

¹² Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de Sœur Marie-Anne Bon à Jeanne-Antide, Besançon, 6 janvier 1820.

¹³ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de Sœur Catherine Barrois à Jeanne-Antide, Besançon, 24 août 1821. Minute autographe aux Archives de la Maison provinciale de Besançon.

¹⁴ Archives de la Maison provinciale de Besançon.

¹⁵ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de Sœur Elisabeth Bouvard à Jeanne-Antide, Besançon, 7 septembre 1821.

Quatre jours après son arrivée à Thonon, Jeanne-Antide écrit à Sœur Geneviève : « *Abandonnez-vous entre ses mains paternelles, et vous éprouverez de la joie. C'est ce que le Bon Dieu me fait la grâce d'éprouver à présent ; aussi il sait que j'en ai besoin...* »¹⁶

Elle sait aussi qu'elle est toujours la Mère dans le cœur de beaucoup de ses sœurs, celles de Thonon qui lui restent indéfectiblement fidèles, celles de Bellevaux à Besançon : « *... notre très chère Mère, venez, ne craignez pas ; vous serez reçue à Bellevaux.* »

Déjà lorsqu'elles avaient appris son retour, heureuses de la voir bientôt, elles lui écrivaient : « *votre établissement de Bellevaux est tout à vous* »¹⁷

C'est à Thonon également que Mère Thouret reçoit une lettre de Mgr de Pressigny où il répète l'interdiction prononcée deux ans auparavant « *pour ne vous laisser dans aucune incertitude sur mes dispositions...* » ajoutant : « *J'ai témoigné à Mgr le Nonce que j'avais raison de croire sur le témoignage des prêtres les plus dignes de foi, que vous n'aviez ni les vertus ni les qualités nécessaires à une supérieure ; que vous n'aviez pas même celles d'une bonne religieuse...* »¹⁸

Le glaive s'enfonce...

¹⁶ Id. Lettre de Jeanne-Antide à Sœur Geneviève Boucon, Thonon, 16 septembre 1821. Lettre autographe.

¹⁷ Id. Lettre de Sœur Elisabeth Bouvard et ses sœurs à Jeanne-Antide, Besançon, 9 août 1821.

¹⁸ Id. Lettre de Mgr de Pressigny à Jeanne-Antide, Besançon, 5 septembre 1821.

Suite du voyage – Bourg

Mais forte de sa foi et de sa confiance, Mère Thouret poursuit son voyage de retour. Elle porte toujours sur elle la prière qu'elle a composée avant son départ pour la France : « *Dieu seul grand, seul saint, et seul tout Puissant... faites éclater votre bonté et vos anciennes miséricordes. Mettez-vous entre moi et mes ennemis...* »¹⁹

De Thonon, elle écrivait déjà à Sœur Geneviève : « *Etant innocente, le Bon Dieu me fait la grâce d'éprouver le plus grand calme.* »²⁰

Si les maisons du diocèse de Besançon lui sont fermées, celles des autres diocèses la recevront.

De Thonon, elle passe en France et se dirige vers **Bourg-en-Bresse**. Là, elle va s'arrêter quelques semaines.²¹ Elle est accueillie à bras ouverts par Sœur Pauline Bardot, la Sœur servante, et par Sœur Elisabeth Bouvard !

Bien des sœurs auraient désiré suivre la Mère, mais elle refusait : « *Je pourrais bien les contenter, mais je ne veux pas priver les établissements et les pauvres du bien que nos sœurs y font.* »²²

Plusieurs partiront quand même,²³ dont Sœur Elisabeth Bouvard qui était alors venue à Bourg, car dans une lettre brève du 8 septembre 1821 aux sœurs des différents diocèses, la nouvelle Supérieure de Besançon déclarait : « *être à Monseigneur ou à notre Mère. Si on est à Monseigneur, il faut être de son diocèse ; si c'est à Notre Mère, on sera où elle jugera à propos, en Italie ou en France.* »²⁴

¹⁹ Texte autographe aux Archives de la Maison générale de Rome.

²⁰ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de Jeanne-Antide à Sœur Geneviève, Thonon, 16 septembre 1821. Lettre autographe.

²¹ Une lettre de Jeanne-Antide à Mgr de Pressigny est datée du 18 septembre 1821 de Thonon, et le 18 octobre, elle écrit depuis Bourg à un prêtre pour lui annoncer l'arrivée de trois sœurs. L'identité de ce curé est inconnue. La lettre autographe à Mgr de Pressigny se trouve aux Archives de la Maison générale de Rome.

Plusieurs maisons hors du diocèse de Besançon resteront malgré tout sous la dépendance des Supérieurs de Besançon, c'est le cas de l'Hospice de Bourg.

Mais ce ne sera pas toujours simple pour les autorités civiles, par exemple pour l'Hospice de Bourg, justement, où les administrateurs s'adressent naturellement à la Supérieure de Besançon pour signifier leur étonnement que « *trois sœurs aient été remplacées sans que l'administration en ait été prévenue. Il nous est survenu que cela était le fait d'une Dame Thouret et de Sœur Pauline.* »

Pour que l'Hospice de Charité de Bourg reste sous la dépendance de Besançon, les sœurs de l'Hospice devront signer leur déclaration de soumission à l'archevêque et à la supérieure de Besançon, elles seront alors reconnues comme membres de la congrégation de Besançon, et pourront ainsi rester à l'Hospice.

(Archives de la Maison provinciale de Besançon. Correspondance entre la Commission des Hospices de Bourg et Sœur Catherine Barrois Supérieure de Besançon. Lettres des 24 et 28 décembre 1821, des 5, 11, 17, 24, 26 et 29 janvier 1822, du 20 février 1822.)

²² Archives de la Maison générale de Rome. Note de Sœur Fébronie 1882

²³ Les Sœurs Elisabeth et Agnès Bouvard, Philippine Mille, Anne Chouffe, Félicité Bontron.

Sœur Marthe (Pauline) Bardot quitte Bourg (départ certainement douloureux après 16 ans passés à l'Hospice) dans la première quinzaine de février 1822 pour rejoindre Sœur Elisabeth Bouvard à Villecerf. (cf. Mère Antoine de Padoue in « Les premières compagnes de Jeanne-Antide » page 115)

²⁴ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de Sœur Catherine Barrois aux sœurs des différents diocèses, Besançon, 8 septembre 1821.

Sœur Victoire Bartholemot était arrivée dans cet établissement l'année précédente, à l'automne 1820²⁵ et Mère Thouret l'enverra en Savoie pour la nouvelle fondation de Saint-Paul, où elle arrivera le 29 octobre 1821.

En route vers Paris

De Bourg, Jeanne-Antide continue sa route vers **Paris**, accompagnée de Sœur Rosalie et cette fois, de Sœur Elisabeth. Elles arrivent à Paris le 2 novembre.

Pourquoi Paris ?

Nous avons une explication dans la lettre de M. le curé Neyre, du 6 novembre : « *J'approuve beaucoup, Madame, votre résolution de partir de suite pour Paris... Il ne faut pas laisser aux personnes opposantes le temps de former de nouvelles oppositions.* »

Il est obligatoire aussi, selon la loi, de faire autoriser toute publication par le gouvernement français, donc le Bref pontifical du 14 décembre 1819 devra recevoir l'autorisation du gouvernement pour pouvoir être publié. Jeanne-Antide doit le faire traduire pour qu'il soit remis au Ministère de l'Intérieur.

Et enfin : « *Je suis donc venue à Paris pour essayer de faire quelque chose, afin que je puisse dire que j'ai fait tout ce qu'il a dépendu de moi* », dit-elle à M. le curé Neyre dans sa lettre de décembre 1821.

Logement

Elles logent chez une communauté de Bénédictines, 5 rue du Regard.²⁶
Le portail et la façade ne sont plus aujourd'hui ceux que Jeanne-Antide a connus, par contre, la façade postérieure au n° 68 du boulevard Raspail, est toujours la même.

Découverte de la ville

Depuis son séjour précédent en 1807, Paris a connu des changements, Mère Thouret rencontrera des dames de la bourgeoisie ou du peuple, comme cette marchande de fleurs, le soir, elle verra les rues éclairées avec les nouvelles lanternes de l'éclairage au gaz.²⁷

²⁵ Archives de la Maison provinciale de Besançon. « *Registre des délibérations du Conseil de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Besançon, sous la Règle de Saint Vincent de Paul, de 1816 à 1826* » Délibération du 20 août 1820. Page 31

²⁶ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de M. de Montaignon à Jeanne-Antide, Paris, 11 mars 1822. M. de Montaignon l'affirme aussi dans sa lettre à M. de Raimond, du 21 mars 1822. Des calomnies étaient parvenues à Mgr de Pressigny, disant que la Fondatrice était allée loger vis-à-vis des Filles de la Charité pour braver cette communauté. « *En 1821, ces dames habitent rue du Regard, à côté du Luxembourg.* » La Maison-Mère des Filles de la Charité est alors rue du Bac, depuis 1815.

La rue du Regard porte ce nom depuis la fin du 17^e siècle en raison du regard d'une fontaine situé dans cette rue. Le boulevard Raspail est nommé ainsi par décret du 9 juillet 1887 en hommage à François Vincent Raspail (1794-1878), chimiste, médecin et homme politique.

²⁷ Installation de l'éclairage au gaz en 1816. 5000 lanternes éclairent 1600 rues parisiennes.

Elle aura peut-être l'occasion de traverser la Place Vendôme et de voir la nouvelle colonne érigée sur l'ordre de Napoléon pour commémorer la victoire d'Austerlitz. Des plaques de bronze relatent les exploits militaires de l'Armée napoléonienne.²⁸
Elle se servira d'une nouvelle monnaie à l'effigie du roi Louis XVIII.

***Mais elle a d'autres préoccupations...
Qui va-t-elle rencontrer ?***

Dès son arrivée, elle se présente à la nonciature. Par l'intermédiaire du Nonce, elle pourra entrer en relation avec des personnalités qui la mettront en contact avec le Ministère de l'Intérieur, et avec l'Archevêque de Besançon.

C'est donc à Paris que Jeanne-Antide rencontrera pour la première et unique fois, Mgr de Pressigny.

Les personnes rencontrées

- **Le nonce Mgr Macchi**, qui a été présenté en janvier par Sœur Paola, que je remercie d'avoir accepté cette interversion.

- **Monsieur de Montaignon**

C'est un Bisontin, mais qui a quitté sa ville natale depuis longtemps. Il est « Auditeur au Conseil d'Etat », d'après l'en-tête de ses lettres. Le Conseil d'Etat a été créé par Napoléon Bonaparte, et son rôle principal est de conseiller le gouvernement, surtout pour les projets de loi. Comme Auditeur, il est chargé de faire l'exposé d'une affaire, d'établir les conclusions de travaux d'une commission parlementaire...²⁹

²⁸ Colonne érigée sur l'ordre de Napoléon « à la gloire de la Grande Armée » de 1806 à 1810 pour commémorer la victoire d'Austerlitz.

Haute de 44 mètres, elle s'inspire de la colonne Trajane de Rome. 1200 canons pris aux Russes et aux Autrichiens furent fondus pour réaliser un décor de 280 mètres, soit 425 plaques de bronze enroulées en spirale, relatant les exploits militaires de la Grande Armée.

D'abord appelée colonne d'Austerlitz, elle était surmontée d'une statue de Napoléon 1^{er} représenté en empereur romain.

La statue a été remplacée par un drapeau aux fleurs de lys sous la Restauration.

La place, voulue par Louis XIV, a d'abord été appelée Place Louis le Grand, puis Place Vendôme depuis le XVIII^e siècle, du nom des Vendôme, famille noble depuis Hugues Capet. Après la chute de Napoléon, la colonne a porté le nom de colonne Vendôme.

²⁹ Auditeur ou Rapporteur au Conseil d'Etat : personne chargée de faire l'exposé d'un procès, d'une affaire, de dresser les conclusions que propose une commission parlementaire, d'évaluer un projet de recherche, une thèse de doctorat, etc.

Auditeur est le grade de début des membres du Conseil d'Etat : Auditeur de Justice, à la Cour des Comptes, à la Cour de Cassation...

Le Conseil d'Etat est une institution publique créée en 1799 par Napoléon Bonaparte.

Dans les institutions de la Cinquième République, son premier rôle est celui de conseiller le gouvernement, notamment pour les projets de loi.

On peut devenir membre du Conseil d'Etat directement au sortir de l'ENA (Ecole Nationale d'Administration) ou au cours de sa vie professionnelle.

L'abbé Thouret écrit à sa sœur : « *J'apprends avec plaisir que vous avez trouvé des personnages qui vous aideront à faire enregistrer le Bref, car c'est une chose à terminer...* »³⁰

M. de Montaiglon prend la cause de Mère Thouret à cœur, et se met à sa disposition pour l'aider dans les démarches à effectuer auprès des Ministères. Il se montre très disponible : si elle ne peut faire traduire le Bref, il se propose de le faire lui-même.

Il se déplace, il prend des rendez-vous, il accompagne Mère Thouret.

Quand celle-ci rédige son « Mémoire Justificatif » à l'intention de l'archevêque, elle accompagne ce document d'une lettre qu'elle soumet d'abord à ces messieurs Jordan et Montaiglon. Celui-ci, sur le conseil de M. Jordan, ajoutera une lettre de sa main à celle de Jeanne-Antide.

Il a tenu également à détromper l'archevêque faussement informé sur le logement des trois sœurs : des calomnies étaient parvenues à Mgr de Pressigny, disant que la Fondatrice était allée loger vis-à-vis des Filles de la Charité pour braver cette communauté. Alors que la Maison-Mère des Filles de la Charité est rue du Bac, depuis 1815.³¹

Il intervient auprès de Mgr de Pressigny en faveur de Mère Thouret par plusieurs lettres. L'archevêque restera ferme dans son refus : « *J'ai pris l'avis du Conseil que j'ai établi pour le gouvernement du diocèse et... j'agis imprudemment si je changeais de conduite...* » Et finalement : « *Je regrette que vous ayez encore pris la peine de m'écrire pour une affaire sur laquelle je répondrai toujours ce que j'ai déjà répondu... J'avais des raisons de craindre que son retour dans les maisons des filles de la Charité de Besançon n'y fût une occasion de troubles et de divisions.* »

- **Monsieur Jordan**

C'est M. de Montaiglon qui décline ses titres et fonctions dans une lettre à M. de Raimond père : il est « Maître des Requêtes au Conseil d'Etat », c'est-à-dire un Membre du Conseil d'Etat chargé de présenter un rapport sur les affaires qui lui sont soumises, et en même temps, il est « Directeur du Culte au Ministère de l'Intérieur ». Il ajoute qu'il a été secrétaire d'ambassade à Rome sous Mgr de Pressigny, dont il est resté proche.

Voilà pourquoi c'est chez M. Jordan que se rendra l'archevêque et c'est chez lui que Jeanne-Antide le rencontrera.

- **Monsieur de Châtillon**

Il est chargé des affaires ecclésiastiques, au Ministère de l'Intérieur.

M. de Montaiglon signale à Jeanne-Antide que c'est à lui que le Bref du pape doit être présenté une fois traduit.

- **Monsieur de Gérando**

Sœur Christine nous a présenté cette personnalité dans sa conférence d'avril 2019.

³⁰ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de l'abbé Thouret à Jeanne-Antide, Besançon, 8 janvier 1822

³¹ Cf. Note n° 26

Je rappelle simplement qu'il est présent au Chapitre de 1807 à Paris, c'est à lui que Jeanne-Antide précise ses demandes au sujet des maisons souhaitées à Besançon. Elle le rencontre à Rome en 1810, et il s'intéresse à la fondation de Naples. Le 17 janvier 1822, il écrit à Maître Macarel, avocat : « *Voici de bonnes Sœurs de la Charité de Besançon qui ont un Bref à faire enregistrer au Conseil d'Etat... Je vous les adresse, je les mets dans vos mains, je sollicite pour elles vos sages conseils.* »³²

- Une personne que Jeanne-Antide ne rencontre pas à Paris, mais qui est très présente dans le cours des entretiens, il s'agit de **M. de Raimond**.

Il habite Besançon.

Ancien Inspecteur des Postes, Membre de l'Académie de Besançon dont il devient Vice-Président puis Trésorier.

Et ancien Administrateur du « Dépôt de Mendicité de Besançon. » c'est-à-dire de Bellevaux.

Adoptant les idées révolutionnaires, il devient ensuite bonapartiste, puis royaliste avec la Restauration. Il demandera au roi Louis XVIII la Légion d'Honneur.

C'est à M. de Raimond que M. de Montaiglon écrit le 21 mars 1822 : « *Je viens vous entretenir de la position de Madame la Sœur Thouret, Supérieure et Fondatrice de la Maison de Charité de Besançon, et de ses deux compagnes. Un interdit funeste de Mgr notre Archevêque tend à les empêcher de rentrer au sein de leur Institut... Il donne clairement le motif : elle a fait reconnaître son Institut par le pape. Aussi demande-t-il à son « cher compatriote » d'intervenir auprès de l'Archevêché pour l'éclairer.* »³³

Mais M. de Raimond tient l'archevêque en grande estime, ils se voient souvent et sont en termes d'amitié. Il ne reconnaît pas Mgr de Pressigny dans les traits que lui dépeint son correspondant...

Il ne souhaite donc pas se mêler de cette affaire. « *... un laïc comme moi... De quel droit irais-je juger un prélat qui jouit de la considération universelle... ?* »

« *Si Mgr l'Archevêque qui doit venir ici m'en parlait, je pourrais bien, en ma qualité d'ancien membre du conseil de l'hospice de Bellevaux, en parler en bien, parce que je n'ai que du bien à en dire, mais hors de là... que voulez-vous que je réponde...* »³⁴

- **Entrevue avec Mgr de Pressigny**

Enfin, Jeanne-Antide va rencontrer Mgr de Pressigny en décembre 1821, au Ministère de l'Intérieur.

Nous avons des échos de cette entrevue par Jeanne-Antide elle-même dans une lettre à M. Neyre : « *Me présentant à lui, je me jetai à ses genoux pour lui demander sa bénédiction. Il me répondit durement : « non, je ne vous la donnerai pas. » Ensuite il me reprocha une quantité de choses les plus fausses. Je lui dis : « Monseigneur, permettez que je vous éclaire et que je*

³² Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de M. de Gérando à l'avocat Macarel, Paris, 17 janvier 1822

³³ Id. Lettre de M. de Montaiglon à M. de Raimond père, à Besançon. Paris, 21 mars 1822.

M. de Montaiglon remet sa lettre à Mère Thouret « *Je la remets à ces dames pour vous la faire passer.* » Jeanne-Antide a donc eu la possibilité de prendre connaissance de cette longue lettre, et elle l'a recopiée de sa main ; elle lui attachait donc une grande importance. (Commentaire de Mère Antoine de Padoue, L.D. page 373).

³⁴ Id. Lettre de M. de Raimond père à M. de Montaiglon, Besançon, 1^{er} avril 1822.

vous fasse connaître la vérité. Vous avez été trompé. » Il me répondit : « Non, je ne veux pas vous entendre. Taisez-vous ! » et il ajouta encore des paroles mortifiantes. »

Elle continue : « *Deux Messieurs (M. Jordan et M. de Montaignon) qui étaient présents me firent leurs excuses et me dirent qu'ils étaient vraiment scandalisés de cette manière d'agir, qu'ils n'auraient jamais cru cela de Mgr l'Archevêque, s'ils n'eussent été présents.* »

« Il me fit une réponse très rude... C'est un homme déterminé, et qui ne veut absolument rien entendre... Je suis venue à Paris pour essayer de faire quelque chose. J'ai vu le Nonce plusieurs fois ; il a reçu des ordres de Rome dernièrement, qui confirment de nouveau le Bref du Saint Père... il gémit de voir les évêques si peu soumis au Saint-Siège... Il dit non et non. »³⁵

De son côté, M. de Montaignon rapporte ses impressions à M. de Raimond : « *Son zèle apostolique avait plutôt l'air de la colère que celui d'un pasteur... »³⁶*

Alors, pour faire enregistrer le *Bref pontifical* du 14 décembre 1819 par le gouvernement,

- « *L'Archevêque ne s'y opposera-t-il pas encore ?* » écrit Jeanne-Antide à l'abbé Neyre.
- « *L'affaire n'est pas sans difficultés...* » déclare M. de Gérando à l'avocat Macarel.
- « *Nous sommes obligées d'user de précaution et de prudence, à cause de Mgr de Pressigny, lequel est à Paris... Si ce n'était lui, il n'y aurait aucune difficulté de la part du gouvernement.* » écrit Jeanne-Antide au chanoine Gallinari.

³⁵ Id. Lettre de Jeanne-Antide à M. le curé Neyre, Paris, décembre 1821.

Jeanne-Antide rendra compte aussi de son entrevue avec Mgr de Pressigny au Cardinal Pacca, lettre du 15 mai 1823

³⁶ Id. Lettre de M. de Montaignon à M. de Raimond père, Paris, 21 mars 1822.

Année 1822 : Mère Thouret à Paris

Pour réfuter les accusations portées contre elle, la Fondatrice répond par l'envoi d'un « **Mémoire Justificatif** » le 2 mars 1822.

Elections à Besançon

Et en septembre, l'autorité ecclésiastique de Besançon procède à l'**élection d'une Supérieure Générale**.

Le Vicaire général envoie aux sœurs une lettre circulaire datée du 1^{er} septembre : « *Ce sera cette année que se feront les élections, le 26 septembre prochain, jour qui suivra la clôture de la première des deux retraites.* »

« *Acte des premières élections* » 26 septembre 1822

« *Aujourd'hui vingt-six septembre, mil huit cent vingt-deux, il a été fait élection ... de Sœur Catherine Barrois pour Supérieure générale de la Congrégation des sœurs de la Charité de Besançon, à la majorité absolue des voix...* »³⁷

La rupture, déjà affirmée en 1820, à l'issue de la retraite d'avril, par la nomination à titre provisoire d'une Supérieure, devient officielle ce 26 septembre 1822.

Nouvelles de l'Institut

En dehors de ses démarches pour obtenir l'enregistrement du Bref, Mère Thouret continue à diriger son Institut, reste en relation avec les prêtres, les administrateurs, elle n'oublie pas ses sœurs de Naples, de Sancey ou de Savoie.

A Sœur Geneviève à **Naples**, qui lui demande des conseils dans des situations bien précises, que Jeanne-Antide connaît bien, elle répond longuement, elle joint à son courrier des lettres pour le Grand Vicaire, pour l'évêque du lieu où va être implanté un nouvel établissement, elle reste bien au fait de l'évolution de la maison.³⁸

Les sœurs de **Sancey** la tiennent au courant de la marche de leur petite école, des progrès de sa nièce Françoise, toujours bien studieuse et obéissante, mais aussi, hélas, de l'état d'esprit qui règne à Besançon... De plus, le courrier est bien lent ! Le 10 janvier, elles ont reçu la lettre du 4 décembre, et le 17 janvier, celle du 8 !³⁹

A **Saint-Paul**, à **Thonon**, les maisons vont bien, on attend des postulantes, on a ouvert un nouvel établissement, on donne toutes les nouvelles.⁴⁰

³⁷ Archives de la Maison provinciale de Besançon

³⁸ Archives de la Maison générale de Rome. Cf. lettres des 7 mars, 22 avril, 12 juin, 21 juillet, 3 novembre 1822, 21 janvier 1823

³⁹ Id. Cf. lettres des 17 janvier, 19 février, 8 mai, 30 novembre 1822 10 mai 1823.

⁴⁰ Id. Cf. lettres des 24 avril, 11 septembre, 21 octobre 1822

Les nouvelles de **Bourg** sont moins réjouissantes, car elle reçoit une lettre de Sr Pauline qui lui fait part de la lettre de soumission que les sœurs doivent faire à l'Archevêque et aux Supérieures de Besançon, quant à elle, elle partira ainsi que d'autres sœurs.⁴¹

Ses amis et conseillers, l'abbé Neyre, Mgr Narni, attendent des nouvelles, sont toujours entièrement dévoués à la cause de Mère Thouret.

Son frère continue de la soutenir, il lui écrit souvent, lui donne les dernières nouvelles, lui transmet les lettres des sœurs, Jeanne-Antide de son côté lui fait part de ses démarches, lui envoie les lettres qu'elle a écrites à Mgr de Pressigny, le charge de remettre du courrier à M. de Raimond...⁴²

L'établissement de Crèches

Et à **Crèches**, dans le diocèse d'Autun, la maison a été fermée par les supérieures de Besançon.⁴³ Mais le maire souhaite la présence de religieuses dans sa commune, et il demande des sœurs à Mère Thouret !

Elle enverra Sœur Agnès Bouvard et Sœur Philippine Mille pour « *instruire la jeunesse et soigner les malades de ladite commune.* »

L'évêque d'Autun étant à Paris, Jeanne-Antide lui porte la lettre d'obédience destinée aux sœurs.

Cet « Hospice de charité » est donc maintenant sous la responsabilité de Jeanne-Antide.⁴⁴

Et voici encore un autre appel, par l'intermédiaire de M. de Raimond, une grande famille de Clermont en Auvergne souhaite fonder un établissement comparable à celui de Bellevaux à Besançon. Une forte somme y est déjà destinée, un noviciat pourrait s'y implanter.⁴⁵ Jeanne-Antide s'empresse de répondre affirmativement à cette lettre.

Seulement, « *la famille qui demande l'établissement est de la grande connaissance de Mgr de Pressigny. S'il vient à savoir votre projet, il lui écrira bien sûrement...* » l'informe son frère abbé.⁴⁶

Bien entendu, le projet n'aboutira pas.

⁴¹ Id. Lettre du 18 janvier 1822

⁴² Id. Cf. lettres des 28 novembre 1821, 8 janvier, 1^{er} février, 12 mars, 9 et 24 avril, 4, 9 et 29 mai 1822, 27 octobre 1822

⁴³ Fermeture certainement due à cette considération : « *Mgr de Chaffoy disait qu'il ne fallait pas faire d'établissement qu'on ne pût visiter toutes les années, par leur éloignement* » rapporte Sœur Marie-Anne Bon dans ses notes. Le département de Saône-et-Loire se situe dans cette catégorie.

⁴⁴ Dans le Procès-Verbal du Conseil de la Congrégation de Besançon en date du 30 avril 1822, il est noté : « *Répondre à M. le Curé de CREICHE : les sœurs dont il parle ne sont pas de la Congrégation, étant séparées depuis longtemps.* »

⁴⁵ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de M. de Raimond à Jeanne-Antide, Besançon, 27 février 1822.

⁴⁶ Id. Lettre de l'abbé Thouret à Jeanne-Antide, Besançon, 12 mars 1822

Villecerf

Mais au milieu des attentes et des incertitudes, malgré le souci des sœurs et des établissements, la souffrance devant son Institut qui lui est arraché, cette année 1822 va lui réserver une ouverture inespérée.

Le châtelain de **Villecerf**,⁴⁷ au diocèse de Meaux, cherche des religieuses pour remplacer les Filles de St Vincent de Paul qui ont quitté le pays le 1^{er} mai 1820. Il s'agit d'une école et du soin des malades à domicile. Il s'adresse aux Sœurs Bénédictines à Paris, qui proposent la demande à Mère Thouret.

Accompagnée de Sœur Elisabeth Bouvard, elles arrivent à Villecerf le 2 mai 1822. Leur logement est une grande maison de campagne. Elles s'occupent aussitôt de réinstaller le Bureau de Bienfaisance, surtout une petite pharmacie pour les secours aux pauvres et aux malades de cinq à six communes.⁴⁸

Sœur Elisabeth sera ensuite rejointe par d'autres compagnes, dont sa sœur Françoise, en religion Sœur Agnès et Sœur Félicité Bontron.⁴⁹

Villecerf, cette communauté naissante, fut pour Jeanne-Antide comme la promesse d'une future « province de France », et la proximité de Paris pouvait être un atout. Elle fondait de grands espoirs sur cette maison.

Elle y avait prolongé son séjour⁵⁰ afin de s'assurer que les sœurs pourraient y rester. Et au début de l'année 1823, elle envoie un exemplaire de la Règle approuvée par le pape au curé de Villemaréchal, village voisin de Villecerf, et confesseur des sœurs.

Sœur Elisabeth meurt à Villecerf le 16 mars 1863 à l'âge de 91 ans. Elle est ensevelie au cimetière de Villecerf.

Année 1823 : Retour à Naples

Après un deuxième hiver passé à Paris, sans résultat, « *La position est toujours la même* »⁵¹ écrit Jeanne-Antide à Sœur Geneviève le 21 janvier 1823, elle pense au retour. De plus, le gouvernement français ne souhaitait pas s'opposer à l'archevêque de Besançon, alors rester à Paris devenait inutile. Le Nonce la persuade de céder momentanément et de se retirer : « *...il me conseilla d'attendre les moments de la Providence.* »⁵²

⁴⁷ Le cerf est un gibier royal pour la chasse à courre. Les noms où apparaissent le cerf sont proches des taillis domaniaux. Villecerf faisait partie du Gâtinais, rattaché au royaume de France en 1061, sous le règne de Philippe I^{er}.

⁴⁸ « Notes historiques. Archives de la Maison Générale de Rome, dossier Savoie »

⁴⁹ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre des sœurs de Villecerf, 21 octobre 1822

⁵⁰ Id. Lettre de Jeanne-Antide au curé de Villemaréchal, Paris, fin janvier ou début février 1823.

Mr le curé répond par retour le 8 février et exprime sa satisfaction de recevoir la Règle de l'Institut.

⁵¹ Id. Lettre de Jeanne-Antide à Sœur Geneviève Boucon, Paris, 21 janvier 1823

⁵² Id. Lettre de Jeanne-Antide au cardinal Pacca, lieu non indiqué, sans doute Thonon, 15 mai 1823

Jeanne-Antide est-elle venue à Besançon ?⁵³

Aucun document de l'époque n'en parle. Seule la Tradition recueillie vers la fin du XIX^{ème} siècle, les Notes rédigées pour le Procès de béatification napolitain de 1900, le Procès bisontin de 1918, rapportent des témoignages, et placent la venue de Mère Thouret à Besançon en avril 1823.

Voyage douloureux, pendant lequel la Mère se présente à la porte de la maison de la Grande rue, où elle n'est pas accueillie : « *J'ai entendu parler du retour de Mère Thouret à Besançon en 1823 ; de la douleur qu'elle éprouva en se voyant fermer les portes des maisons qu'elle avait fondées... Elle se contenta de pleurer et de faire le tour de la maison dont elle baisait les murs extérieurs, obligée d'aller demander asile à une personne du dehors.* »

Cette « *personne du dehors* » est Mademoiselle Ligier, originaire de Sancey, qui habitait dans le quartier de Battant.⁵⁴

Sœur Fébronie Thouret, nièce de Jeanne-Antide, rapporte : « *Sœur Jeanne-Antide, unie à Sœur Rosalie, durent se cacher à Besançon, chez une dame de leur connaissance et en habit séculier.* »⁵⁵

Selon un autre témoignage, Jeanne-Antide aurait logé chez le prince d'Arenberg, rue des Martelots : « *lorsque cette bonne Mère est revenue à Besançon croyant rentrer dans sa communauté, elle a été hébergée dans ma famille pendant huit jours. Tous les jours elle allait frapper à la porte de sa chère Communauté mais on lui en refusait toujours l'entrée. Elle revenait à la maison et, de la croisée de sa chambre, elle regardait tristement les vitres de la chapelle...* »⁵⁶

Des sœurs anciennes rapportaient que puisque la Mère ne pouvait pas entrer dans les établissements, les sœurs de Bellevaux organisèrent une rencontre « *dans une barque sur le Doubs...* »

Sœur Marguerite Paillot, une des premières postulantes reçues par Jeanne-Antide, ancienne Maîtresse des Novices, meurt le 24 avril 1823. La tradition rapporte encore que Mère Thouret se joignit discrètement au cortège de ses funérailles.⁵⁷

La tradition rapporte aussi qu'elle fit dire à certaines sœurs qui auraient voulu aller la voir chez Mlle Ligier « *ne pouvant résister au désir de l'embrasser* », « *de ne pas s'exposer à l'excommunication dont les menaçait Mgr de Pressigny.* »

« *... beaucoup de sœurs cherchèrent à voir leur Mère qui ne voulut pas les recevoir.* »

Mais Jeanne-Antide écrit au Cardinal Pacca en mai 1823 qu'elle s'est abstenue « *d'aller dans les maisons hors du diocèse de Besançon* » ... Alors comment serait-elle venue à Besançon,

⁵³ Pour cette partie, cf. Archives de la Maison provinciale de Besançon : Procès de béatification napolitain 1900, Procès bisontin 1918, Notes de la Tradition, et références mentionnées.

⁵⁴ « *Elle dut se réfugier chez une personne de Sancey qui habitait Besançon et qu'on appelait Mademoiselle Ligier* » Calhiat in « *La Mère Thouret, Fondatrice des Sœurs de la Charité sous la protection de Saint Vincent de Paul – Histoire de sa vie et de ses œuvres* », 1892.

⁵⁵ Archives de la Maison générale de Rome. A.G. 1882 « Union Besançon » : « *Copie du manuscrit de Sœur Fébronie Thouret, date présumée 1882, à propos de Besançon* »

⁵⁶ Lettre de Sœur Marie-Léopold à Mère Marie-Anna, Groffe 6 mai 1918

⁵⁷ Mère Antoine de Padoue Duffet in « *Les premières compagnes de Jeanne-Antide* » page 92

« bravant l'autorité de l'archevêque à Besançon même ? Et comment aurait-elle pu mettre les sœurs dans une position difficile, les exposant à désobéir à l'autorité ecclésiastique ? »⁵⁸

« Beaucoup d'obscurités demeurent donc sur ce voyage à Besançon, dont on n'est même pas sûr qu'il ait eu lieu. » selon Mère Antoine de Padoue.

Jeanne-Antide est-elle venue à Sancey ?

Les sœurs de Sancey écrivent le 10 mai à l'abbé Thouret : « ç'a été une grande consolation pour nous de recevoir une lettre de notre très chère Sœur Rosalie. L'espérance qu'elle nous a donnée de la revoir avec notre bonne Mère, nous a fait revivre. »⁵⁹

Mais elles ne l'ont toujours pas vue quand elles lui écrivent le 11 juin 1823 : « Qu'il nous est pénible et coûteux de vous savoir si près de nous et ... de ne pouvoir ni vous aller voir, ni vous soulager ... »⁶⁰

A cette date, Jeanne-Antide est certainement déjà à Thonon ou à Saint Paul...

Il est donc certain qu'elle n'est pas allée à Sancey.

Par cette même lettre du 11 juin, nous savons que la fille de son frère Claude-Antoine, Françoise-Joséphine, est toujours en classe chez les sœurs à Sancey. «... elle est toujours bien gentille, elle est très douée... »

Elle manifestait le désir d'être religieuse et de suivre sa tante. Dans un Mémoire, devenue Sœur Fébronie, elle rapporte : « Si mon père y consentait, elle m'emmènerait avec elle en Italie. Mère Thouret nous précéda et se rendit à l'hôpital de Thonon, en chargeant Sœur Rosalie de m'attendre, et je partis directement du pensionnat... Nous partîmes pour Thonon, nous allâmes rejoindre ma tante, et nous la trouvâmes assise dans le pré de l'hôpital de Thonon ; après 15 jours à Thonon, nous montâmes à Saint-Paul, de là, plus tard pour l'Italie. »⁶¹

Où Sœur Rosalie va-t-elle l'attendre ? à Besançon comme le suggère Mgr Trochu, le papa amenant lui-même sa fille ?⁶²

Nous connaissons donc par la nièce la suite de l'itinéraire suivi par la Fondatrice.

Arrêt à Thonon et Saint Paul

Jeanne-Antide reste quelques jours à Thonon, puis elle va à **Saint-Paul** où elle restera de mai à septembre 1823.

Les sœurs de Thonon qui n'étaient plus sous la juridiction de Besançon, reçoivent, le 4 septembre 1822, du roi de Turin et de l'archevêque de Chambéry, la lettre « patente » les autorisant à demeurer dans le Duché.

⁵⁸ Archives de la Maison provinciale de Besançon - Conférence de Mère Antoine de Padoue : « L'Approbation pontificale », 1989

⁵⁹ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de Sœur Brigitte Jannot à l'abbé Sébastien-Joseph Thouret, Sancey, 10 mai 1823

⁶⁰ Id. Lettre des Sœurs de Sancey à Jeanne-Antide, Sancey, 11 juin 1823

⁶¹ Mémoire concernant la séparation des Sœurs de Besançon, rédaction présumée 1882. Cf. Mère Antoine de Padoue Duffet in « Les premières compagnes de Jeanne-Antide » page 399

⁶² Mgr Trochu in « Sainte Jeanne-Antide Thouret » Edition brune 1974, page 451

M. le curé Neyre avait toutefois décidé l'ouverture provisoire du noviciat avant d'en avoir reçu l'autorisation officielle, car il devenait urgent d'ouvrir un noviciat en Savoie, pour pouvoir répondre aux demandes d'autres paroisses qui désiraient des sœurs.

En octobre 1821, Sœur Victoire Bartholemot et Sœur Agnès Bouvard étaient donc arrivées à Thonon depuis Bourg, pour de là, se rendre à Saint-Paul, petite communauté chargée de tenir une école gratuite, de secourir les pauvres et soigner les malades.

L'école reçoit très vite beaucoup d'élèves, même venant des communes avoisinantes, et Sœur Victoire doit ouvrir un pensionnat. Elle fait part de la bonne marche de l'école à Jeanne-Antide : « *Nous avons 20 pensionnaires et 4 qui doivent venir dans quelques jours....* »

Plusieurs désirent entrer au noviciat.

C'est Sœur Victoire qui est chargée de la formation des novices.

Quant à M. le curé, l'abbé Gaud, il ne regarde pas à la dépense pour la maison : « *... il fait bâtir des dortoirs pour les pensionnaires et une chambre pour les sœurs.* »

Donc Mère Thouret peut se reposer à Saint Paul, réconfortée par la bonne évolution de la maison.

Mort de Mgr de Pressigny

Et voici que parvient à la Fondatrice la nouvelle de la **mort de Mgr de Pressigny**, survenue le 2 mai. Elle expose alors la situation de son Institut au Cardinal Pacca, Préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers, et interroge : « *Ces moments de la Providence seraient-ils arrivés ? Car Dieu vient de l'appeler à Lui...* »⁶³

Conclusion

Alors, désormais, « *... je m'en rapporte avec une entière soumission à ce que Dieu voudra de mon Institut, je le remets sous la puissante protection du Saint-Siège, et j'attends paisiblement ce que sa haute Sagesse et ses profondes lumières daigneront en ordonner...* »⁶⁴

Elle revient à Thonon pour partir avec la voiture de M. Cristin, recommandé par des personnes de confiance. Elle est accompagnée de Sœur Rosalie, de son autre nièce la future Sœur Fébronie, et de « *trois postulantes* »⁶⁵ sans doute originaires de Thonon, car Mr Neyre lui demande, dans sa lettre de fin d'année, de saluer ses « *ex paroissiennes* ». ⁶⁶

A son retour de Naples, M. Cristin est passé à l'hôpital de Thonon : « *il nous a donné une lettre, il nous a dit bien des belles choses, il nous témoigne un grand contentement d'avoir eu l'honneur de vous conduire...* »⁶⁷

⁶³ Archives de la Maison générale de Rome. Minute. Lettre de Jeanne-Antide au Cardinal Pacca, 15 mai 1823

⁶⁴ Id.

⁶⁵ Archives de la Maison générale de Rome. « *Les trois dernières années de la vie de Sœur Jeanne-Antide Thouret* » : Document manuscrit écrit par Sœur Fébronie Thouret, nièce de Sainte Jeanne-Antide, à Carouge (Suisse) en 1884

⁶⁶ « La Province de Savoie » Tome premier 1810-1860, page 22

⁶⁷ Archives de la Maison générale de Rome. Lettre de Sœur Basile Prince à Jeanne-Antide, Thonon, 29 décembre 1823

A nouveau Turin, puis **Rome**... Elles y arrivent pendant le conclave. Le pape Pie VII était mort le 20 août de cette année 1823. Le Sacré-Collège s'était réuni dès le 2 septembre pour lui choisir un successeur qui sera Léon XII.

Sœur Fébronie relate également : « *Durant le voyage, elle apprit avec grande peine la perte irréparable du glorieux pape Pie VII, duquel elle avait reçu de si insignes faveurs spirituelles... L'on séjourna plusieurs jours à Rome pour y visiter le tombeau et l'église de St Pierre, Ste Marie Majeure, St Jean de Latran, etc. etc.* »⁶⁸

Dès le retour à **Naples** fin septembre, la vie reprend à Regina Coeli, avec le souci des sœurs, des maisons, les activités diverses, visites, correspondance, direction de l'hôpital, secours aux indigents...⁶⁹ Affaiblie, atteinte de diabète, « *La lame usait le fourreau.* »

Mais, et je terminerai avec cette phrase de Mère Antoine de Padoue : « *Elle se tait sur sa souffrance. Trois ans après, elle meurt de sa blessure.* »⁷⁰

Ouvrages de référence

- Archives de la Maison provinciale à Besançon
- Mère Antoine de Padoue DUFFET : « Lettres et Documents » – 2^{ème} édition 1982
- « Lettres et Documents » - Volumes dactylographiés. Tomes III (1), III (2), IV (1)
- Mère Antoine de Padoue DUFFET : « Les premières compagnes de Jeanne-Antide »
- Mgr TROCHU « Sainte Jeanne-Antide Thouret – Fondatrice des Sœurs de la Charité », Edition brune 1974
- « La Province de Savoie » Tome premier 1810-1860

⁶⁸ Archives de la Maison générale de Rome. « *Les trois dernières années de la vie de Sœur Jeanne-Antide Thouret* » : Document manuscrit écrit par Sœur Fébronie Thouret, nièce de Sainte Jeanne-Antide, à Carouge (Suisse) en 1884

⁶⁹ Mgr Trochu, in « *Sainte Jeanne-Antide Thouret* » édition brune 1974, page 456

⁷⁰ Archives de la Maison provinciale de Besançon - Mère Antoine de Padoue : conférence sur « L'approbation pontificale », 1989